

**Mantes la Jolie. Conseil municipal du 6 juillet 2009.**

**Question orale de Marc Jammet.**

**Objet: stationnement sur la voie publique.**

Monsieur le Maire,

Plusieurs Mantais m'ont informé qu'un tarif spécial allait être proposé aux commerçants du centre ville de Mantés la Jolie pour un stationnement en surface "zone bleue".

Celui-ci serait, selon mes sources, de 300 euros à l'année - à comparer aux 607 euros que coûte un stationnement à l'année au parking de l'Hôtel de Ville que les commerçants étaient invités à utiliser jusqu'à présent.

Cette mesure peut apparaître bénéfique à première vue pour les commerces du centre ville. A mon avis, ce ne sera pourtant pas le cas. Elle engendrera, au contraire, des difficultés accrues pour les habitants du quartier.

Les zones bleues que vous avez déterminées ont une capacité limitée et les habitants du quartier éprouvent déjà de grandes difficultés à garer leur véhicule. Au point que certains s'interrogent déjà sur l'utilité de la carte de résident à 20 euros que vous leur proposez. Il est donc évident que cette mesure va encore amplifier ces difficultés.

Je comprends tout à fait que vous souhaitiez faciliter - un tout petit peu - l'activité des commerces mantais. Et si tel est votre souci, je le partage.

Aussi je vous propose de la faire réellement. Je vous propose de rapporter cette mesure et d'en prendre une nouvelle: subventionner les places de parking souterrain pour les commerçants du centre ville à concurrence d'un prix annuel de 300 euros restant à leur charge.

Une telle mesure, par rapport à la vôtre, serait neutre pour les commerçants.

Elle offrirait, de surcroît, un avantage indéniable: ne pas décrédibiliser vos propres déclarations en faisant occuper la voie publique par des véhicules qui n'y stationnaient pas auparavant.